

Commercialisation des produits frais alimentaires

RNCP2889 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DEUST — Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
Code(s) NSF	221
Code(s) ROME	H2102, D1402
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	10/02/2022

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel opère en production, transformation, distribution et vente de produits frais alimentaires : les produits laitiers, les viandes, les poissons, les fruits et les légumes...

En tant que technicien supérieur de production, il participe à la conception de nouveaux produits et veille au bon déroulement de la fabrication. Il assure la traçabilité des produits tout au long de la chaîne agroalimentaire. Il peut mettre en place une démarche qualité, sous la direction d'un ingénieur. Il gère également l'approvisionnement et le conditionnement en entrepôt.

En tant qu'attaché commercial, il applique la politique commerciale de son entreprise. Il contribue au développement des ventes et cherche à atteindre les objectifs en terme de parts de marchés. Il assure la promotion de ses produits auprès de groupements professionnels et prospecte de nouveaux clients.

En tant que vendeur, il répond aux demandes des clients et les conseille dans leurs choix (variétés, provenances...). Il applique les procédés de conservation et de stockage afférents aux caractéristiques des produits, en veillant au respect des règles d'hygiène. Il expose les marchandises de façon attractive dans une surface de vente.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Connaître les réglementations liées aux différents types de marchandises Avoir le sens du contact et de la négociation

Etre rigoureux pour le contrôle sanitaire

Anticiper les besoins de la clientèle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel exerce son activité dans le secteur des produits frais alimentaires (grande distribution, coopératives de producteurs, grossistes/transporteurs, commerçants détaillants, transformateurs, conserveries et marchés municipaux).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 771 €
Familles professionnelles (FAP)	E3X20 — Ouvriers peu qualifiés des industries agro-alimentaires · tension 4/5 (Élevée) E3X40 — Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires · tension 5/5 (Très élevée) E5X70 — Techniciens des industries de process · tension 4/5 (Élevée) E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process · tension 5/5 (Très élevée) R2X80 — Attachés commerciaux · tension 4/5 (Élevée) R4X90 — Cadres commerciaux, acheteurs et cadres de la mercatique · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	70 450
Jugés difficiles à recruter	42 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	E3X20 — Ouvriers peu qualifiés des industries agro-alimentaires E3X40 — Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires E5X70 — Techniciens des industries de process E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process R2X80 — Attachés commerciaux R4X90 — Cadres commerciaux, acheteurs et cadres de la mercatique

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Enseignants et professionnels

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
idem

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 896 €
Selon la branche	8 000 € – 9 761 €
Prise en charge	Branches concernées

8 896 €	Valeur par défaut · 211 branches
9 761 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
8 000 €	CPNEFP ICGV entreprises de la viande

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 10/02/2022

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2889/>